



*Communiqué de presse
Paris, le 26 avril 2016*

Prévention des risques et qualité de vie au travail : les priorités franciliennes du Plan régional santé - travail

Suite à l'adoption, en décembre 2015, du 3^e Plan national santé au travail, la Direccte d'Île-de-France (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) a engagé sa déclinaison au niveau local. Avec les partenaires sociaux et l'ensemble des acteurs concernés (la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France, l'Agence régionale de santé, la Mutuelle sociale agricole et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics), la Direccte d'Île-de-France élabore le Plan d'action régional santé au travail 2016-2020 qui doit renforcer les synergies entre les différents acteurs et la cohérence de leur intervention.

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Jean-François Carencu a encouragé les partenaires à « *travailler ensemble pour une meilleure prise en compte des risques au travail, afin de proposer des réponses concrètes aux différentes problématiques médicales rencontrées par les travailleurs franciliens* ».

Trois grandes priorités...

Trois priorités ont été dégagées qui devront se traduire par des actions concrètes et opérationnelles pour les entreprises et leurs salariés, y compris au niveau des TPE et PME, souvent difficiles à mobiliser, du fait de leur taille, sur la question de la santé au travail :

- **développer la prévention des risques professionnels** (prévention « primaire ») et la culture de prévention, notamment en ce qui concerne les chutes de hauteur, les troubles musculo squelettiques, les risques liés à l'exposition aux produits chimiques, les risques psycho-sociaux et le risque routier professionnel ;
- **renforcer la qualité de vie au travail et le maintien dans l'emploi des personnes ayant des difficultés de santé**. Cet objectif vise notamment à prévenir la désinsertion professionnelle afin d'éviter qu'un salarié qui, pour des raisons de santé ne peut poursuivre sa carrière, ne se retrouve sans emploi ;
- **développer le dialogue, le travail en réseau**, la cohérence et l'opérationnalité des actions des différents acteurs de la santé au travail.

... Déclinées en actions concrètes

La rédaction du Plan régional de santé au travail qui constituera alors la feuille de route de tous les intervenants en matière de santé au travail doit se conclure à l'automne 2016.

D'ores-et-déjà, plusieurs actions, correspondant à des enjeux franciliens spécifiques, ont émergé :

- l'amélioration de l'environnement de travail des agents de sécurité aéroportuaires et des bagagistes, dont les gestes très répétitifs peuvent provoquer des troubles musculo-squelettiques ;
- la création d'une structure régionale pour fédérer les intervenants en matière de désinsertion professionnelle et pour améliorer la cohérence de leurs actions ;
- l'évaluation du risque chimique dans le commerce non alimentaire ;
- la protection des opérateurs de radiologie de plus en plus exposés avec le développement de l'utilisation des rayons ionisants en médecine (radiologie interventionnelle) ;
- la prise en compte des risques liés au travail de nuit ;
- la sensibilisation sur la problématique des chutes de hauteur, notamment dans le BTP et sur les chantiers de construction du Grand Paris.

Plus d'information sur le site internet de la Direccte d'Île-de-France: idf.direccte.fr

Contacts presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>

Service communication de la Direccte IDF :

01 70 96 74 69 - idf.communication@direccte.gouv.fr